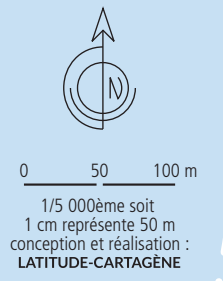


- LÉGENDE**
- Aménagement vélo :**
- Réseau cyclable structurant
 - Aménagement cyclable
 - Itinéraire Velodyssée
 - Rue piétonne
 - Bus de mer
 - Station de vélo libre-service
 - Station avec carte bancaire
 - Passeur et bus de mer
 - Vélo-parc sécurisé
 - Parking relais
- Équipement**
- Administration
 - Office de Tourisme
 - Aéroport
 - Gare SNCF
 - Site remarquable
 - Port
 - Musée
 - Cinéma
 - Équipement Culturel
 - Camping
 - Maison de quartier
 - Équipement sportif
 - Lieu de culte
 - Équipement hospitalier
 - École / Collège / Lycée
 - Enseignement supérieur
 - Toilettes
 - Eau potable

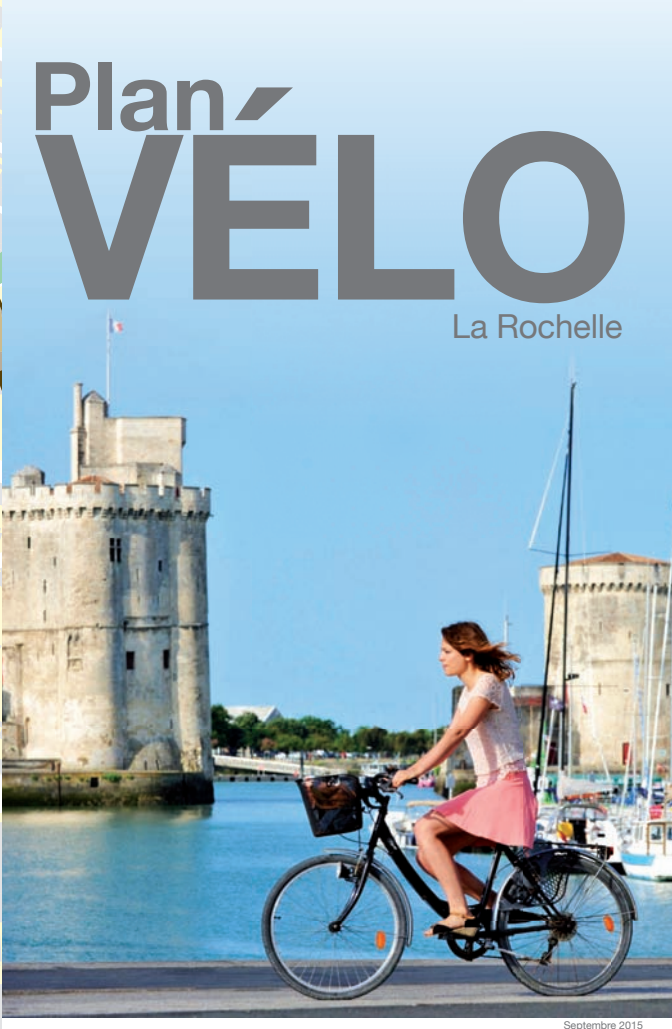


- LES CONTACTS ET ASSOCIATIONS**
- **Comité Départemental de Cyclotourisme en Charente Maritime (CDCCT)**
www.cdcct.com
05 46 43 28 33
 - **ASSOCIATION VIVE LA ROCHELLE BIKE POLI**
www.vive-la-rochelle-bike-poli.fr
 - **BMX LR**
http://www.bmxlr.fr
 - **Vélo-école**
http://velo-ecole.org / 05 46 41 94 53
 - **Écovélo**
http://ecovelo.org / 05 46 94 78 76
 - **Vive le vélo**
http://www.vivelelo.fr / 05 46 94 51 51

Vous avez des remarques ou des suggestions sur ce plan
globale pour faciliter vos déplacements.

aménagements du réseau cyclable (pistes, parades, le nouveau plan vélo de La Rochelle présente les agréables à vivre, multilatérale et participative. L'objectif de politique de déplacement de la ville est de réduire l'usage de l'automobile au profit des modes de déplacement actifs, afin d'offrir aux rochelais une ville entière.

La ville de La Rochelle s'est dotée d'un nouveau Schéma Directeur du Réseau Cyclable. Il affirme sa volonté de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement à part entière.



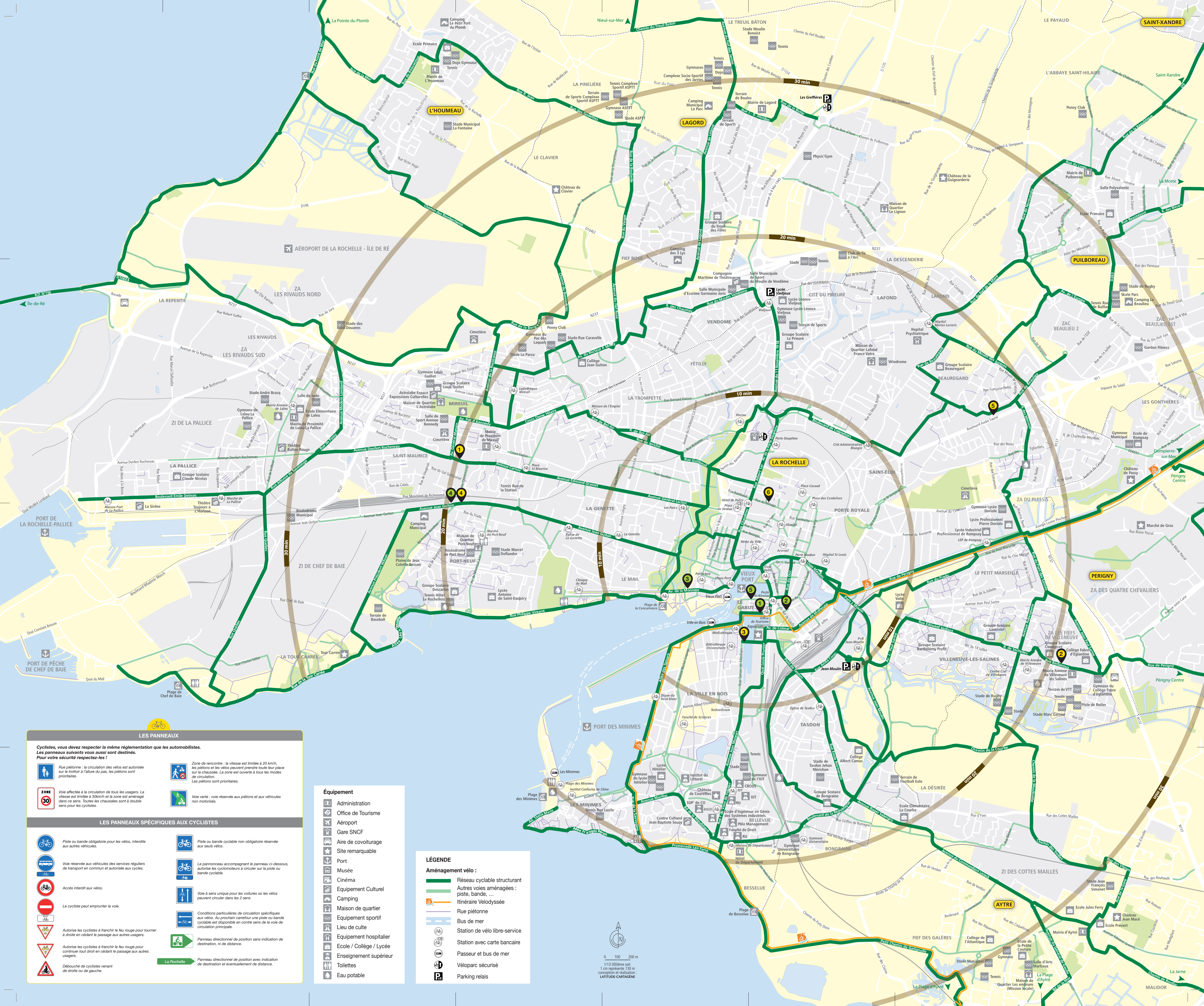
- Yello
- Cit'ergie
- Aménagement
- Service de la Rochelle

- LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ**
- Lorsque vous transportez un enfant de moins de 5 ans, assurez-vous d'être équipé d'un siège muni de repose-pieds et de courroies d'attache.
 - À une intersection, ne vous positionnez jamais en dehors du champ de vision du conducteur d'un camion ou d'un bus. Faites-vous voir !
 - Le Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. Chaque infraction est passible d'une amende.
 - En cas d'interpellation, augmentez vos distances de sécurité et soyez prudent lorsqu'un véhicule vous rattrape.

- SÉCURISEZ VOTRE VÉLO**
- Vous êtes attaché à votre vélo ? Attachez-le bien !
Pour protéger votre vélo contre le vol, voici quelques conseils simples :
- Utilisez un antivol solide.
 - Les antivol en "U" offrent le meilleur rapport sécurité / poids / prix.
 - Attachez votre vélo à un point fixe.
- Accrochez en priorité le cadre, si possible avec la roue avant.
- Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un "U" est recommandé car très pratique pour un "arrêt minute" ou pour verrouiller la roue arrière.
- Dans les grandes villes ou la nuit, deux U sont une précaution utile.
- Pensez au marquage !
Faute d'identification, seuls 2 % des vélos retrouvés peuvent être restitués à leur propriétaire.
- À La Rochelle, l'association Vive le Vélo propose, chaque premier samedi du mois de 15h à 18h (sauf en août) de marquer votre vélo pour 5 €. Rendez-vous dans la cour de l'école Dr. 24 rue St-Jean du Port à La Rochelle. Ce numéro, entré dans une base de données nationale, rendra possible la restitution de votre vélo.
- Toutes les dates de marquage sur le site de Vive le Vélo : <http://vivelelo17.free.fr>

- LES LOCATIONS DE VÉLOS**
- LA ROCHELLE**
- **VELOS JAUNES**
2 quai Georges Siméon / 0810 17 18 17
 - **CYCLOMANIA**
23 quai Marans / 05 46 37 53 42
 - **CYCLO PARC**
Avenue de la Monnaie / 05 46 07 25 06
 - **ECOVELO-CYCLES ET SCOOTERS**
282 Ter avenue Jean Guilton / 05 46 00 90 00
 - **GREENBIKE**
41 quai Gabut / 05 46 29 31 03

- LES RÉPARATEURS / REVENDEURS**
- LA ROCHELLE**
- **ATELIER CYCLOCCASSE DE MIREUIL**
19 avenue du Général Mangin / 05 46 67 54 04
 - **ATELIER CYCLOCCASSE DE VILLENEUVE-LES-SALINES**
41 avenue Danton / 05 46 34 97 89
 - **CYCLABLE**
8 Bis quai Senac de Melhan / 09 83 08 17 25
 - **ECOVELO-CYCLES ET SCOOTERS**
282 Ter avenue Jean Guilton / 05 46 00 90 00
 - **VELOLAND CHASSON CYCLES**
141-143 boulevard André Sautel / 05 46 67 31 32
 - **VELOLAND CHASSON CYCLES**
24-26 rue du Minage / 05 46 41 17 69



LES PANNEAUX

Cyclistes, vous devez respecter la même réglementation que les automobilistes. Les panneaux suivants vous aussi sont destinés. Pour votre sécurité respectez-les !

- Rue piétonne** : la circulation des vélos est autorisée sur le trottoir à l'alignement du pas, les piétons sont prioritaires.
- Zone 30** : voie affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse est limitée à 30km/h et la zone est aménagée dans ce sens. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- Zone de rencontre** : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.
- Voie verte** : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

LES PANNEAUX SPÉCIFIQUES AUX CYCLISTES

- Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.**
- Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun et autorisée aux cycles.**
- Accès interdit aux vélos.**
- Le cycliste peut emprunter la voie.**
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite en cédant le passage aux autres usagers.**
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers.**
- Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.**
- Piste ou bande cyclable non obligatoire réservée aux seuls vélos.**
- Le panneau accompagnant le panneau ci-dessus, autorise les cyclomoteurs à circuler sur la piste ou bande cyclable.**
- Voie à sens unique pour les voitures où les vélos peuvent circuler dans les 2 sens.**
- Conditions particulières de circulation spécifiques aux vélos. Au prochain carrefour une piste ou bande cyclable est disponible en contre sens de la voie de circulation principale.**
- Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance.**
- Panneau directionnel de position avec indication de destination et éventuellement de distance.**

Équipement

- Administration
- Office de Tourisme
- Aéroport
- Gare SNCF
- Aire de covotage
- Site remarquable
- Port
- Musée
- Cinéma
- Équipement Culturel
- Camping
- Maison de quartier
- Équipement sportif
- Lieu de culte
- Équipement hospitalier
- Ecole / Collège / Lycée
- Enseignement supérieur
- Toilettes
- Eau potable

LÉGENDE

- Aménagement vélo :**
- Réseau cyclable structurant
 - Autres voies aménagées : piste, bande, ...
 - Itinéraire Velodyssée
 - Rue piétonne
 - Bus de mer
 - Station de vélo libre-service
 - Station avec carte bancaire
 - Passeur et bus de mer
 - Véloparc sécurisé
 - Parking relais

